



COMMUNE DE 1440 BRAINE-LE-CHÂTEAU

## AVIS DE RECRUTEMENT

La commune de BRAINE-LE-CHÂTEAU procède actuellement au recrutement d'un(e) **GRADUÉ(E) / BACHELIER(ÈRE) EN TOURISME** (emploi à temps plein au cadre du personnel communal contractuel, vacant à partir du 26 mars 2020).

Cet agent (H/F), qui sera détaché au service de l'A.s.b.l. "ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU" (en la Maison du Bailli, Grand'Place, 20 à Braine-le-Château) doit présenter le **profil suivant** :

- être gradué / bachelier en tourisme ;
- disposer d'une bonne connaissance du patrimoine de Braine-le-Château et de sa région ;
- bonne maîtrise de la langue française ;
- disposer de connaissances en d'autres langues (néerlandais, anglais... ) ;
- être capable d'utiliser des outils informatiques ;
- savoir travailler en équipe ;
- être ordonné et organisé et pouvoir s'adapter aux situations ;
- être lauréat d'un examen portant sur les connaissances théoriques et les capacités relationnelles ;
- être déclaré physiquement apte à l'exercice de la fonction.

La fonction sera rémunérée sur base d'une échelle de traitement du groupe B des administrations locales de la Région wallonne.

La commune de Braine-le-Château offre à ses agents des chèques-repas électroniques pour une valeur nette de 5,36 EUR/jour (valeur faciale de 6,50 EUR par unité - intervention personnelle de 1,14 EUR).

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service du personnel de l'administration communale, rue de la Libération, 9 à 1440 Braine-le-Château :

° M<sup>lle</sup> A. DELHAYE - Tél. : 02/588.21.25 - courriel : → [annick.delhaye@braine-le-chateau.be](mailto:annick.delhaye@braine-le-chateau.be)

° M. M. LENNARTS - Tél. : 02/366.14.71 - courriel : → [marc.lennarts@braine-le-chateau.be](mailto:marc.lennarts@braine-le-chateau.be)

Toute lettre de candidature **manuscrite** doit être transmise à l'attention du Collège communal, rue de la Libération, 9 à 1440 Braine-le-Château, **par voie postale** (sous pli recommandé) ou **par dépôt contre accusé de réception**, pour le 10 février 2020 à 12 h 00' au plus tard.

Elle sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du diplôme requis ;
- curriculum vitae détaillé.

**Attention ! Les dossiers incomplets ou transmis par un autre canal (courriel par exemple) ne seront pas pris en compte.**

Seule la personne proposée pour être désignée attributaire de l'emploi au terme de la procédure devra être en mesure de compléter son dossier par un extrait de casier judiciaire.

Braine-le-Château, le 20 janvier 2020

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Le Bourgmestre f.f.,

N. TAMIGNIAU



## FONCTION DE GRADUÉ(E) / BACHELIER(ÈRE) EN TOURISME

(agent détaché auprès de l'A.s.b.l. *Royal Syndicat d'initiative de Braine-le-Château*)

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de gradué(e) / bachelier(ère) en tourisme ;
- Le/la lauréat(e) retenu(e) devra produire un extrait de casier judiciaire ;
- Être lauréat(e) des tests de sélection organisés dans le cadre de la procédure de recrutement.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Des tests de sélection seront organisés. Ils comporteront les épreuves suivantes :

1. Une épreuve pratique écrite [au travers de laquelle seront notamment évaluées les capacités rédactionnelles des postulant(e)s] :  
Résumé d'un texte en rapport avec le tourisme (30 points).  
**Cote minimale requise : 50 %**
2. Une épreuve orale permettant d'apprécier les aptitudes à la fonction considérée, les motivations et la capacité d'initiative des candidat(e)s (20 points).  
**Cote minimale requise : 50 %.**
3. Un test visant à vérifier l'aisance face à l'utilisation d'un ordinateur (outils de bureautique les plus usuels, recherche de sources d'informations fiables,...) (30 points).  
**Cote minimale requise : 50 %.**

Globalement, il faut obtenir 60 % des points sur l'ensemble des trois tests pour être déclaré(e) lauréat(e) de l'examen.

### Le jury d'examen sera composé comme suit :

- Président (sans voix délibérative) : M. le Bourgmestre ou Madame l'Échevine du tourisme qu'il aura déléguée à cet effet ;
- Secrétaire : le Directeur général de l'administration communale ou, le cas échéant, la personne qui le remplace en cette qualité [conformément à l'article L1124-4 § 2 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié, le Directeur général a voix délibérative au sein du jury] ;
- L'Administrateur-Secrétaire du *Royal Syndicat d'initiative de Braine-le-Château* A.s.b.l. ;
- Un agent du service communal du personnel.

Note : Pour autant que nécessaire, il est précisé que la compétence de désigner la personne qui sera engagée appartient non pas au jury, mais au Collège communal [agissant sur délégation reçue du Conseil communal et sur base de la liste des lauréat(e)s arrêtée par le jury].

\*  
\*\*\*

Vu et approuvé par le Collège communal en  
séance du 17 janvier 2020  
pour être annexé à sa délibération du même jour.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
M. LENNARTS

Le Bourgmestre,  
A. FAUCONNIER



*TANIGUCHI NIGAS*